

## Programme de crédits aux PME: la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 est entérinée - Les banques sont des partenaires fiables pour les entreprises

18 Décembre 2020 La loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 transpose dans le droit ordinaire l'ordonnance de nécessité du Conseil fédéral relative aux crédits COVID-19. Elle a été adoptée par le Parlement lors de son vote final de ce jour.

- L'Association suisse des banquiers (ASB) salue l'adoption de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 par le Parlement.
- Le programme de crédits aux PME est transposé dans le droit ordinaire quasiment sans changement. L'ASB se réjouit que le Parlement n'ait procédé à aucune modification de fond.
- La sécurité juridique est ainsi assurée et les règles sont claires.
- Les banques restent des partenaires fiables pour les entreprises suisses, durement touchées par la crise liée au coronavirus.

«Le Parlement a transposé dans le droit ordinaire, quasiment sans changement, les dispositions du printemps dernier régissant le programme de crédits aux PME. La sécurité juridique est ainsi préservée, les règles applicables sont fiables. La situation reste difficile, mais l'économie suisse peut compter sur le soutien des banques», affirme Jörg Gasser, CEO de l'ASB.



### Privacy Settings

This site uses third party website Tracking technologies to provide and continually improve our services and to display content based on user interests.

[Privacy Policy](#) [Legal Notice](#) [more](#)

Deny

Accept All

Powered by Usercentrics Consent Management

[recommandations concernant la gestion des risques d'insolvabilité](#) à l'intention des banques. Celles-ci visent à créer des conditions plus propices à des mesures d'assainissement et de restructuration au sein des PME et, dans la mesure du possible, à prévenir les risques d'insolvabilité ou de faillite.

Le Parlement a également suivi la proposition du Conseil fédéral d'introduire une norme de délégation, grâce à laquelle le Conseil fédéral pourrait lancer une nouvelle version du programme de crédits aux PME si l'évolution de la situation pandémique l'exige. L'ASB considère qu'il s'agit là d'une avancée tangible.

L'ASB continue d'apporter un soutien sans faille aux banques et aux entreprises dans la mise en œuvre du programme de crédits aux PME. S'agissant de la transposition de ce programme dans le droit ordinaire, l'ASB s'est impliquée en première ligne et a défendu les intérêts de la place bancaire suisse toute entière. En étroite coopération avec les banques et les autorités, elle va à présent examiner dans quelle mesure il y a lieu d'adapter ses lignes directrices concernant le programme de crédits aux PME. Elle restera bien entendu aux côtés des banques pour en assurer l'application.

---

## Contact Médias



**Michaela Reimann**

Ancienne Responsable Relations Publiques et Média

+41 58 330 62 55



### Privacy Settings

This site uses third party website Tracking technologies to provide and continually improve our services and to display content based on user interests.

[Privacy Policy](#) [Legal Notice](#) [more](#)

**Deny**

**Accept All**

Powered by Usercentrics Consent Management